

DECISION COMMUNAUTAIRE N° 114/2022

OBJET : Organisation de la 3^e édition des Journées de la Mer du 26 au 28 août 2022 - Sollicitation de prestations de services et de partenariats – Acceptation devis.

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 5211-10 ;

VU la délibération n°4-2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative,

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs aux Marchés Publics ;

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT la volonté d'organiser un temps d'ouverture de l'évènement, le vendredi 26 août 2022 par la projection d'un film documentaire sur le patrimoine marin,

CONSIDERANT la volonté d'organiser les samedi 27 et dimanche 28 août 2022 Les Journées de la Mer pour promouvoir le patrimoine maritime et naturel de la CARF,

CONSIDERANT la nécessité de solliciter pour cette occasion des intervenants afin de proposer des sorties en mer et d'animer des ateliers éducatifs dans le but de sensibiliser le grand public sur l'environnement marin en son sens le plus large,

VU les devis des prestataires Live Together, SOS Grand Bleu, la Balade en Mer Mentonnaise, le Centre de Découverte Mer & Montagne (CDMM), le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Iles de Lérins et Pays d'Azur, Tout sur ma Mer, Les Petits Débrouillards PACA, Pauline Layre, Sinem Bostanci,

DECIDONS

Article 1^{er} : d'accepter les offres suivantes pour un montant de 12 953 € TTC :

- L'association Live Together, sise 9 rue des Oliviers, 98000 Monaco, pour la mise à disposition du documentaire « Souffles de Vie » pour une projection unique, pour un montant total de 800 € TTC,
- L'association SOS Grand Bleu, sise Quai du vieux port, 06230 Saint Jean Cap Ferrat, afin d'assurer deux sorties en mer, à raison d'une sortie par jour, à bord du Santo Sospir (20 pers.) pour partir à la découverte du patrimoine marin du sanctuaire Pelagos. La prestation comprend

aussi la mise en place d'un stand de sensibilisation sur Pelagos, pour un montant total de 3 100 € TTC,

- La Balade en mer mentonnaise, sise 1771 route d'Aspremont, 06690 TOURRETTE LEVENS afin d'assurer quatre sorties en mer, à raison de deux sorties par jour, à bord du brigantin (11 pers.) d'environ 2h30 chacune dans le but de promouvoir le patrimoine naturel de la Communauté de la Riviera Française, pour un montant total de 1 920 € TTC,
- Le Centre de Découverte Mer et Montagne, sise Base de l'Aigle Nautique, 50 Boulevard Franck Pilatte, 06300 NICE, pour concevoir ses propres produits éco responsable et respectueux de l'environnement, pour un montant total de 505 € TTC,
- Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Iles de Lérins et Pays d'Azur, sise 5, rue de Mimont - 06400 CANNES, pour l'animation du stand biodiversité & Posidonie, pour un montant total de 1 000 € TTC,
- L'association Tout sur ma Mer, sise 17ter impasse Pignotte, 84000 Avignon, pour l'intervention de trois éco aventurières au travers de récits d'aventures et le départ du Projet Azur 2022, pour un montant total de 1 500 € TTC,
- Les Petits Débrouillards PACA, sise 38 avenue Frédéric Joliot Curie Technopole Chateau Gombert- Maison du développement industriel, 13452 Marseille Cedex 13, pour assurer deux journées d'animation sur le développement durable par l'intervention du Camion Science Tour, pour un montant total de 2 240 € TTC,
- Pauline Layre, sise 133 avenue sainte marguerite - Banana Studio - Résidence sainte marguerite - 06000 Nice, pour une prestation maquillage sur le thème de la mer et la nature pour les enfants, pour un montant total de 1 100 € TTC,
- Sinem Bostanci, sise 357 Boulevard Pierre Delmas, Les terrasses d'Antibes bât LI2, 06600 ANTIBES, par l'animation d'un atelier illustrations sur le thème de la mer, initiation aux arts graphiques à destination des enfants et adolescents, pour un montant total de 788 € TTC,

Article 2 : De signer les devis ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Article 3 : D'imputer les dépenses engagées au titre de ces prestations au compte 611, fonction 020 du budget principal 2022.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MENTON, le 23 AOUT 2022



Le Président

Yves JUHEL

Date d'affichage : 23 AOUT 2022

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220823-114-2022-AR
Date de télétransmission : 23/08/2022
Date de réception préfecture : 23/08/2022